



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

M. MARSAL Nicolas  
27 Rue de Stoncourt

57530 VILLERS-STONCOURT

Dossier suivi par : Romain DECCO  
Tél. : 03 87 34 33 64  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr  
Réf. : RD/RS ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant la déviation d'un  
ruisseau à Villers-Stoncourt.  
Accord avant le délai de 2 mois.

Metz, le 4 novembre 2013

P.J. : Fiche de renseignement descriptive du IOTA.

Madame, Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

**DEVIATION D'UN RUISSEAU SUR LA COMMUNE DE VILLERS-STONCOURT**

pour lequel un récépissé n° **57-2013-00104** vous a été délivré en date du **18 septembre 2013**, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de VILLERS-STONCOURT où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Mairie de VILLERS-STONCOURT

  
VALÉRIE ANTOINE